PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue **vendredi**, **le 2 juin 2017**, à **19h30**, à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



Sont présents :

Madame Doris Larose, Messieurs Michel Longtin, Gäetan Lalande et Noël Picard.

Absence motivée : Messieurs Daniel Berthiaume et Gilles Payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Dinel, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la réunion

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 5 mai et de l'assemblée extraordinaire du 11 mai 2017

2. Finances

- 2.1 Lecture et adoption comptes fournisseurs de mai 2017
- 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses mai 2017
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mai 2017
- 2.4 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 2.5 Approbation des règlements d'emprunt 2017-02, 2017-03 et 2017-04, travaux de voirie, secteur Lac Doré Nord et Preston
- 2.6 Autorisation de paiement Service d'ingénierie pour les projets Grande-Baie, Pointe-à-Baptiste, Preston et Doré-Nord

3. Mine Lac à la Loutre

- 4. Présentation publique Investissement à Duhamel
- 5. Période de questions

6. Département de l'Administration

6.1 Correspondance annexe III

7. Département de l'Hygiène du milieu

- 7.1 Compte rendu du département
- 7.2 Dépôt du rapport Recyc-Québec

8. Département des Travaux publics

- 8.1 Compte rendu du département
- 8.2 Résultat de l'ouverture des soumissions pour le projet de réfection du chemin de la Grande-Baie et des Mésanges
- 8.3 Résultat de l'ouverture des soumissions pour le projet de réfection du chemin de la Pointe-à-Baptiste et Camille-Poliquin
- 8.4 Ajout de travaux dans le projet AOP2016-11TP concernant les travaux sur le chemin Lac-Gagnon Ouest et rue Principale
- 8.5 Travaux à réaliser dans le cadre du programme PAARM

9. Département de la Sécurité publique

9.1 Compte rendu du département

10. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

- 10.1 Compte rendu du département
- 10.2 Demande de dérogation mineure pour le 103 Croissant-Doré
- 10.3 Demande de dérogation mineure pour le 570 chemin Preston

11. Département des Loisirs, culture et tourisme

- 11.1 Compte rendu des activités à venir
- 11.2 Demande d'aide financière dans le cadre du programme « Nouveaux horizons »
- 11.3 Journées de la culture

12. Département du Service à la collectivité

12.1 Avis de motion : Citation église Notre-Dame-du-Mont Carmel

13. Varia

13.2

13.3

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

2017-06-18429

Ouverture de la séance

Il est résolu à l'unanimité

D'ouvrir la séance à 19h30.

ADOPTÉE.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

2017-06-18430

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le Conseil approuve l'ordre du jour, en laissant les varias ouverts.

ADOPTÉE.

1.2 <u>Lecture et adoption des procès-verbaux</u>

2017-06-18431

Adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 5 mai 2017 et assemblée extraordinaire du 11 mai 2017

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

la lecture des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 5 mai 2017 et de l'assemblée extraordinaire du 11 mai 2017 soit exemptée et qu'ils soient adoptés tels que déposés.

2. FINANCES:

2.1 <u>Lecture et adoption des comptes</u>

2017-06-18432

Adoption des comptes fournisseurs- mai 2017

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 31 mai 2017, pour un montant total de 121 772,23\$, et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- Liste sélective des déboursés, payés par les chèques 20300 à 20349.
- Les paiements directs # 500042 à #500053.
- Prélèvements # 4367 à #4391.

QUE,

les frais de déplacement et autres dépenses, payés à même les salaires, au montant de 1 269.74\$, soient également approuvés ;

QUE,

les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à cette liste, soient par la même occasion approuvées.

ADOPTÉE.

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de mai 2017

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de mai 2017, pour une dépense totale de 58 629,85\$ a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Claire Dinel, directrice générale et secrétaire-trésorière

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mai 2017

2017-06-18433

Dépôt du rapport détaillé des revenus et dépenses au 31 mai 2017

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le rapport des revenus et dépenses, au 31 mai 2017, soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

2.4 <u>Certificat relative au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dans le règlement d'emprunt 2017-03</u>

Je, Claire Dinel, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Duhamel certifie que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 163 et que le nombre de signatures apposées étaient de 0 et que par conséquent, je déclare que le règlement 2017-03 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

2.5 Approbation des règlements d'emprunt en lien avec les projets routiers dans le cadre du volet 2 programme Réhabilitation du réseau local – volet accélération

Avis est donné à la population que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé en date du 12 mai 2017 les règlements d'emprunt 2017-02 et 2017-04 concernant les projets routiers du secteur Lac-Doré Nord et Preston et en date du 24 mai 2017 le règlement d'emprunt 2017-03 concernant le projet routier exécuté en régie de la section de 1,6km du chemin Lac-Doré Nord.

2.6 <u>Autorisation de paiement - Service d'ingénierie pour les projets</u> <u>Grande-Baie, Pointe-à-Baptiste, Preston et Doré-Nord</u>

2017-06-18434

Autorisation de paiement de facture Ingénieurs Larocque Cournoyer - Projet de la Pointe-à-Baptiste et Camille-Poliquin

ATTENDU la résolution numéro 2017-03-18372 concernant le mandat octroyé à la firme Ingénieurs Larocque Cournoyer selon leur estimé au coût de 17 500\$ + taxes :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil autorisent le paiement du premier décompte progressif, facture numéro 1331, au montant de 11 250,00\$ plus taxes applicables pour les plans et devis préparés pour le chemin de la Pointe-à-Baptiste et Camille-Poliquin.

ADOPTÉE.

2017-06-18435

Autorisation de paiement de facture Ingénieurs CIMA + - Projet de la Grande-Baie

ATTENDU la résolution numéro 2016-07-18124 concernant le mandat octroyé à la firme Ingénieurs CIMA+ selon leur estimé au coût de 8 300\$ + taxes;

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil autorisent le paiement des deux premiers décomptes progressifs, facture numéro 21704605 et 21703219, au montant de 5 175,00\$ plus taxes applicables pour les plans et devis préparés pour le secteur de la Grande-Baie.

2017-06-18436

Autorisation de paiement de facture Ingénieurs CIMA+ – Projet du chemin Lac-Doré Nord phase I

ATTENDU la résolution numéro 2017-03-18370 concernant le mandat octroyé à la firme Ingénieurs CIMA+ selon leur estimé au coût de 32 800\$ + taxes;

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil autorisent le paiement du premier décompte progressif, facture numéro 21704602, au montant de 5 900,00\$ plus taxes applicables pour les plans et devis préparés pour le secteur Lac-Doré Nord phase I.

ADOPTÉE.

2017-06-18437

Autorisation de paiement de facture Ingénieurs CIMA+ - Projet chemin Lac-Doré Nord phase II

ATTENDU la résolution numéro 2017-03-18370 concernant le mandat octroyé à la firme Ingénieurs CIMA+ selon leur estimé au coût de 10 100\$ + taxes;

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil autorisent le paiement du premier décompte progressifs, facture numéro 21704603, au montant de 5 500,00\$ plus taxes applicables pour les plans et devis préparés pour le secteur Lac-Doré Nord phase II.

ADOPTÉE.

2017-06-18438

Autorisation de paiement de facture Ingénieurs CIMA+ - Projet du chemin Preston

ATTENDU la résolution numéro 2017-03-18370 concernant le mandat octroyé à la firme Ingénieurs CIMA+ selon leur estimé au coût de 28 900\$ + taxes;

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil autorisent le paiement du premier décompte progressifs, facture numéro 21704600, au montant de 5 900,00\$ plus taxes applicables pour les plans et devis préparés pour le secteur chemin Preston.

ADOPTÉE.

3. MINE LAC À LA LOUTRE

4. Présentation publique – LES INVESTISSEMENTS À DUHAMEL

5. PÉRIODE DE QUESTION

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des contribuables.

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 Correspondance

Le détail de la correspondance du mois de mai 2017 apparaît en annexe III, dans un document intitulé « Correspondance assemblée du mois de juin 2017 »

7. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Compte rendu - Hygiène du milieu

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées à l'Hygiène du milieu.

7.2 <u>Dépôt du rapport Recyc-Québec</u>

Dépôt du rapport Recyc-Québec

Un rapport synthèse concernant la déclaration 2016 du coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice 2016 au montant de 74 945,09\$ est déposé au Conseil. Ce rapport a été transmis le 2 mai 2017 à Recyc-Québec.

8. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu – Travaux publics

Le maire, monsieur David Pharand, donne le compte rendu des Travaux publics.

8.2 Adjudication de contrat G003870 – Travaux sur le chemin Grande-Baie et des Mésanges

2017-06-18439

Adjudication de contrat G003870 - Travaux sur le chemin Grande-Baie et des Mésanges

CONSIDÉRANT QUE le 9 mai 2017, à 11 heures, le responsable de l'appel d'offres GF003870, Travaux sur le chemin de la Grande-Baie et des Mésanges, procédait à l'ouverture des soumissions déposées ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat est le suivant :

9088-9569 Québec inc 517 898,52\$ plus taxes Pavage Lafleur et Fils 636 455,47\$ plus taxes

CONSIDÉRANT QU'un rapport quant à la conformité des offres et des recommandations en ce qui concerne le choix du plus bas soumissionnaire conforme a été déposé par monsieur Jean-Michel Caron, ingénieur de Projet de la firme Cima+;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

Le Conseil retient l'offre de la compagnie 9088-9569 Québec inc., pour un coût total, incluant les taxes, de 595 453,83\$;

QUE,

Les documents d'appel d'offres G003870, Travaux sur le chemin de la Grande-Baie et des Mésanges, la soumission déposée, ainsi que la présente résolution, constituent le contrat liant les parties;

QUE,

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, la présente résolution prend effet seulement lors de l'approbation de la demande d'aide financière présentée au programme « Réhabilitation du réseau routier local - RIRL » volet Accélération, par la réception d'une lettre du ministre du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

OUE.

Les dépenses s'appliquent au règlement d'emprunt 2017-05 relatif à des travaux de chemins.

ADOPTÉE.

8.3 Adjudication de contrat AOP2017-06TP – Travaux sur le chemin Pointeà-Baptiste et Camille-Poliquin

2017-06-18440

Adjudication de contrat AOP2017-06TP - 9088-9569 Québec inc.

CONSIDÉRANT QUE le 23 mai 2017, à 11 heures, le responsable de l'appel d'offres AOP2017-06TP, Travaux sur le chemin de la Pointe-à-Baptiste et Camille-Poliquin, procédait à l'ouverture des soumissions déposées ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat est le suivant :

9088-9569 Québec inc 296 376,16\$ plus taxes Pavage Lafleur et Fils 381 320,93\$ plus taxes

CONSIDÉRANT QU'un rapport quant à la conformité des offres et des recommandations en ce qui concerne le choix du plus bas soumissionnaire conforme a été déposé par monsieur Jocelyn Ricard, ing, de la firme Ricard Groupe Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

OUE.

le Conseil retient l'offre de la compagnie 9088-9569 Québec inc., pour un coût total, incluant les taxes, de 340 758,49\$;

QUE,

les documents d'appel d'offres AOP2017-06TP, Travaux sur le chemin de la Pointe-à-Baptiste et Camille-Poliquin, la soumission déposée, ainsi que la présente résolution, constituent le contrat liant les parties;

QUE

tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, la présente résolution prend effet seulement lors de l'approbation de la demande d'aide financière présentée au programme « Réhabilitation du réseau routier local - RIRL » volet Accélération, par la réception d'une lettre du ministre du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE,

les dépenses s'appliquent au règlement d'emprunt 2017-06 relatif à des travaux de chemins.

8.4 Ajout et modification de travaux-dans le cadre du projet AOP2016-11TP

2017-06-18441

Ajout et modification de travaux-dans le cadre du projet AOP2016-11TP

CONSIDÉRANT le rapport daté du 30 mai 2017 de l'ingénieur chargé du projet à l'effet de procéder à l'ajout d'apport granulaire dans les travaux de décohesionnement sur le chemin Lac-Gagnon Ouest;

CONSIDÉRANT QU'un ponceau non répertorié ni dans le plan d'intervention, ni au devis dans le projet mentionné doit-être remplacé ;

CONSIDÉRANT l'offre du soumissionnaire de procéder au remplacement, sans frais additionnel, de deux ponceaux au lieu de les réparer et ce conformément au devis:

CONSIDÉRANT l'offre du soumissionnaire au projet pour l'ajout de 320 tonnes de granulaire à 21,80\$ la tonne, dans les travaux de décohesionnement pour rencontrer les exigences au devis ;

CONSIDÉRANT l'offre du soumissionnaire, la compagnie UNIROC construction pour le remplacement d'un ponceau de 450mm au coût de 5 745\$ plus taxes applicables;

Il est résolu à l'unanimité

OUE.

Les membres du Conseil acceptent la recommandation de l'ingénieur, chargée de projets, madame Nirisoa Raherinaina d'autoriser l'ajout de 320 tonnes de granulats au coût unitaire prévu au bordereau de soumission de l'ordre de 21,80\$ la tonne ainsi que le remplacement d'un ponceau de 450mm au coût de 5 745\$ plus taxes applicables;

QUE,

Les membres du Conseil acceptent l'ordre de changement à l'effet de remplacement, sans frais additionnel, deux ponceaux au lieu de les réparer.

ADOPTÉE.

8.5 Travaux à réaliser dans le cadre du programme - PAARM

2017-06-18442

Aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Il est résolu à l'unanimité

QUE.

L'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal au montant de 15 000\$ offerte par notre député monsieur Alexandre Iracà, servira à effectuer des travaux de dynamitage sur le chemin du Lac-Gagnon Est près du chemin du Soleil, entre le chemin Baie-Bourgeois et Belvédère ainsi qu'au sud du chemin du Milieu afin d'améliorer l'égouttement des eaux de ruissellement.

9. DÉPARTEMENT EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Compte rendu - Sécurité publique

Monsieur Gaëtan Lalande donne le compte rendu concernant les activités liées à la Sécurité publique.

10. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

10.1 Compte rendu - Urbanisme et environnement

Madame Doris Larose donne le compte rendu de l'Urbanisme et de l'environnement.

10.2 Demande de dérogation mineure - 103 chemin Croissant-Doré

2017-06-18443

Demande de dérogation mineure - 103 chemin Croissant-Doré

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été présentée en bonne et due forme au Service d'urbanisme de la Municipalité pour l'agrandissement d'un bâtiment principal existant, situé complètement dans la bande de protection riveraine de 15 mètres au 103 chemin Croissant-Doré;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre cet agrandissement à 11,2 mètres de la ligne des hautes eaux, côté chemin, en dérogation de notre règlement de zonage numéro 2013-05;

CONSIDÉRANT QUE ledit bâtiment principal possède un doit acquis quant à son implantation et que l'agrandissement proposé ne pourrait pas être effectué raisonnablement ailleurs sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE la demande est recevable selon nos règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de préjudice causé aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) a analysé cette demande et en fait une recommandation favorable au Conseil à certaines conditions

Il est résolu à l'unanimité que

le Conseil endosse la recommandation du CCU et permet l'émission du permis pour l'agrandissement du bâtiment principal au 103 chemin Croissant-Doré, en dérogation de notre règlement de zonage numéro 2013-05, aux conditions suivantes :

- 1- La végétation doit demeurer à l'état naturel ou être améliorée selon un plan d'aménagement accepté par le service d'environnement de la Municipalité, entre le bâtiment principal et le muret (ligne des hautes eaux);
- 2- Des gouttières doivent être installées et acheminées à des jardins de pluie afin de minimiser les effets des eaux de ruissellement venant de la nouvelle couverture du bâtiment.
- 3- La galerie projetée doit être sur pilotis et permettre à la végétation de pousser.

10.3 Demande de dérogation mineure - 570 chemin Preston

2017-06-18444

Demande de dérogation mineure -570 chemin Preston

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été présentée en bonne et due forme au Service d'urbanisme de la Municipalité dans le but de transformer une galerie existante en aire habitable dans la marge riveraine du 0-20 mètres de la ligne des hautes eaux au 570 chemin Preston;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre l'agrandissement du bâtiment principal existant, à 15 mètres de la ligne des hautes eaux, en dérogation de notre règlement de zonage numéro 2013-05;

CONSIDÉRANT QUE ledit bâtiment principal possède un doit acquis quant à son implantation et que l'agrandissement proposé ne pourrait pas être effectué raisonnablement ailleurs sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE la demande est recevable selon nos règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de préjudice causé aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme de la Municipalité a analysé la demande et en fait une recommandation favorable au Conseil à certaines conditions;

Il est résolu à l'unanimité

OUE,

le Conseil endosse la recommandation du CCU et permet l'émission du permis afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal au 570 chemin Preston selon les plans présentés et en dérogation de notre règlement de zonage numéro 2013-05 aux conditions suivantes :

- 1- Aucune galerie ne sera tolérée dans la bande de protection riveraine (15 mètres):
- 2- De gouttières dirigeant les eaux d'égouttement vers des puits ou des jardins d'eau situés en dehors de la bande de protection riveraine doivent être aménagées;
- 3- La bande riveraine doit être maintenue à l'état naturel ou être améliorée selon un plan d'aménagement accepté par le service d'environnement de la Municipalité.

ADOPTÉE.

11. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU TOURISME

11.1 Compte rendu - Loisirs, culture et tourisme

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées aux loisirs, à la culture et au tourisme.

11.2 Demande d'aide financière « Nouveaux horizons »

2017-06-18445

Demande d'aide financière « Nouveaux horizons »

ATTENDU le programme Nouveaux horizons a pour but d'aider les aînés à avoir une influence positive sur la vie des autres et sur leur collectivité sont admissibles à des subventions et des contributions fédérales ;

ATTENDU QUE la demande en lien avec ce Fonds consiste à demander une aide à l'immobilisation pour une meilleure accessibilité de nos aînés à nos infrastructures dans les parcs municipaux.

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil autorisent madame Martine Caron, coordonnatrice aux loisirs, culture et tourisme à présenter une demande de financement dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour améliorer les infrastructures dans les parcs municipaux et les adapter à nos aînés.

ADOPTÉE.

11.3 Proclamation - Journées de la culture

2017-06-18446

Proclamation - Journées de la culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Duhamel et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

IL EST **RÉSOLU** à l'unanimité en conséquence, sur la recommandation du conseil municipal ;

QUE,

la municipalité de Duhamel à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

12. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

12.1 Avis de motion : Citation église Notre-Dame-du-Mont Carmel

Avis de motion : Citation église Notre-Dame-du-Mont Carmel

Avis de motion est donné par monsieur Gaëtan Lalande qu'un règlement sera présenté lors d'une séance subséquente à l'effet d'adopter un règlement visant à citer, à titre d'immeuble patrimonial, l'église de la paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel de Duhamel.

1. Désignation de l'immeuble patrimonial

Église Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Adresse:

1900, rue Principale, Duhamel (Québec) JOV 1G0

Propriétaire:

Fabrique du Mont-Carmel 1900, rue Principale Duhamel (Québec) JOV 1G0

Cadastre:

Division d'enregistrement de Papineau

Cadastre : 5 257 993 Matricule : 1499-62-9674

Dimensions du bâtiment :

Frontage : 67,36 mètres Profondeur : 105.76 mètres Superficie : 7 205 mètres carré

2. Motifs de la citation

Le Conseil reconnaît la valeur patrimoniale de l'église de Notre-Dame-du-Mont-Carmel de Duhamel. L'intérêt patrimonial de l'église est lié à ses valeurs historique, architecturale et identitaire.

Le 4 mars 1931, les villageois et le premier curé résidant, François Poirier, prirent la décision de construire une église au cœur du village. Elle fut inaugurée et bénie à l'été de 1933. Cette église remplaça la chapelle construite en 1888, située sur le site actuel du cimetière.

La petite église, modeste mais fièrement entretenue, marque le paysage villageois. Elle témoigne dignement de la foi catholique des bâtisseurs de ce village forestier. Depuis près de 100 ans, les citoyens de Duhamel ont fréquenté cette église lors des messes hebdomadaires, ils y ont également célébré des baptêmes, des mariages et des funérailles, des événements importants et marquants pour leurs familles et pour l'ensemble de la communauté.

Avec le développement du tourisme et de la villégiature, le culte n'est plus la seule fonction de l'église. Ponctuellement, elle est utilisée comme salle de spectacle: des concerts de musique classique et populaire y sont présentés quelques fois par année. Grâce à ses murs revêtus de pruche, l'acoustique y est excellente et est louangée par les musiciens qui s'y produisent et par les spectateurs.

Le plan de l'église, au sol, est rectangulaire, le chœur est en saillie, avec chevet plat. Le plan intérieur présente une nef à un vaisseau et une tribune arrière. La voûte est en forme d'arc polygonal. Les ouvertures cintrées, composées de fenêtres rectangulaires avec impostes en demi-lune, sont symétriquement distribuées. Tout l'intérieur de l'église est lambrissé de

pruche vernie. Un motif de losanges, créé par l'agencement des planches, orne le centre de la voûte. Le bois de pruche a été légué par la compagnie Singer, en 1932. Les activités d'exploitation forestière et de villégiature (club de chasse et pêche) de cette entreprise ont marqué l'histoire et le paysage de la municipalité. La cloche de l'église est un don du Curé Antoine-Labelle.

Depuis près de 100 ans, les citoyens de Duhamel ont fréquenté cette église lors des messes hebdomadaires, ils y ont également célébré des baptêmes, des mariages et des funérailles, des événements importants et marquants pour leurs familles et pour l'ensemble de la communauté.

Avec le développement de la villégiature, l'église est utilisée ponctuellement comme salle de spectacle : des concerts de musique classique et de chants populaires y sont présentés quelques fois par année. Grâce au bois de pruche, l'acoustique y est particulièrement bonne et est louangée par les musiciens qui s'y produisent.

Le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau reconnaît l'intérêt patrimonial de l'église Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

La citation de l'église de Duhamel permet de reconnaître, de conserver et de mettre en valeur cet élément distinctif du patrimoine bâti de Duhamel. Elle contribue également au développement du tourisme culturel sur son territoire. Cette démarche s'ajoute à toutes les actions réalisées afin de mettre en valeur les attraits de la municipalité.

3. Citation de l'Église

Le règlement de citation prendra effet à compter de la date de la signification de l'avis spécial au propriétaire de l'immeuble ci-dessus désigné. La protection associée à la citation s'applique à l'enveloppe extérieure et à l'intérieur de l'immeuble.

4. Consultation

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès des membres du Conseil de la municipalité, lors de la séance publique qui aura lieu le 7 juillet 2017 à 19h00 au Centre communautaire de Duhamel.

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTION

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-06-18447 Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité

OUE.

la séance soit et est levée à 20h55.

David Pharand

Claire Dinel

Maire

Directrice générale et secrétaire trésorière